

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°54-2023**Date de convocation :**

26/10/2023

Date d'affichage :

09/11/2023

**Nombre de conseillers en
exercices : 11****Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 08****Nombre de pouvoirs : 03****Pour : 11****Contre : 00****Abstention : 00****Objet : Décision
modificative n°03-2023****Certifié exécutoire
compte tenu de :**Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 18h05, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRE Denis,Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : Monsieur VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames MEULIN Maryline, LEROY- LONGUET Marie-Pierre, Mme KIENZEL Delphine et SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), M. LEGRIS Cyril (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis), M. BOULET Bernard (donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline)

Mme KIENZEL Delphine rejoint le Conseil municipal à 18h38.

Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N°03 - 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement & Investissement					
Dépenses					
Investissement			Fonctionnement		
Article	Chap	Montant	Article	Chap	Montant
2051	20	+ 637,00 €	61524	011	- 2 176,00 €
2152	21	+ 1 000,00 €	(O)	D023	+ 2 176,00 €
204182	204	+ 39,00 €			
2157	21	+ 500,00 €			
Recettes					
(O)	R021	+ 2 176,00 €			

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de M. le Maire
- Autorise M. le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**


